



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers de bloc opératoire

Question écrite n° 22284

Texte de la question

Mme Émilienne Poumirol attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la qualification des infirmiers de bloc opératoire. Leur formation professionnelle leur permet d'acquérir l'expertise nécessaire pour apporter des soins de qualité aux patients et de travailler de façon sécurisée en bloc opératoire. Il en résulte que plusieurs associations représentant les infirmiers de bloc opératoire revendiquent une élévation du diplôme d'infirmier au rang de master 2 et la reconnaissance statutaire et salariale correspondante. De plus, ces associations mettent l'accent sur la nécessité de lutter plus intensément contre la présence de personnels non qualifiés en salle d'opération. C'est pourquoi elle lui demande quelle est la position du ministère sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le diplôme des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE) fait l'objet, dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif Licence-Master-Doctorat, de réflexions et de travaux menés par le ministère des affaires sociales et de la santé, en collaboration avec les professionnels représentant les infirmiers de bloc opératoires et les chirurgiens. Ce travail est mené dans la perspective de valoriser le métier d'infirmier de bloc opératoire tout en prenant en compte l'évolution des compétences spécifiques à cet exercice, les contraintes organisationnelles des blocs opératoires, la gestion des risques liés aux soins. A l'issue de ces travaux, le diplôme sera réformé et accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), ce qui permettra de recruter davantage d'IBODE et de lutter ainsi contre la pénurie du personnel spécialisé dans les blocs opératoires. Enfin, le nouveau diplôme fera l'objet d'une reconnaissance universitaire dont le niveau sera arbitré conjointement entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires sociales et de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Émilienne Poumirol](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22284

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3142

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9637